

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 778 052 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

11.06.1997 Bulletin 1997/24

(51) Int Cl.⁶: A62C 13/76

(21) Numéro de dépôt: 96420348.3

(22) Date de dépôt: 04.12.1996

(84) Etats contractants désignés:

AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE

(30) Priorité: 05.12.1995 FR 9514518

(71) Demandeur: SNC S2E Services
69003 Lyon (FR)

(72) Inventeur: Vivier, Daniel

34180 Sussargues Castries (FR)

(74) Mandataire: Maureau, Philippe et al

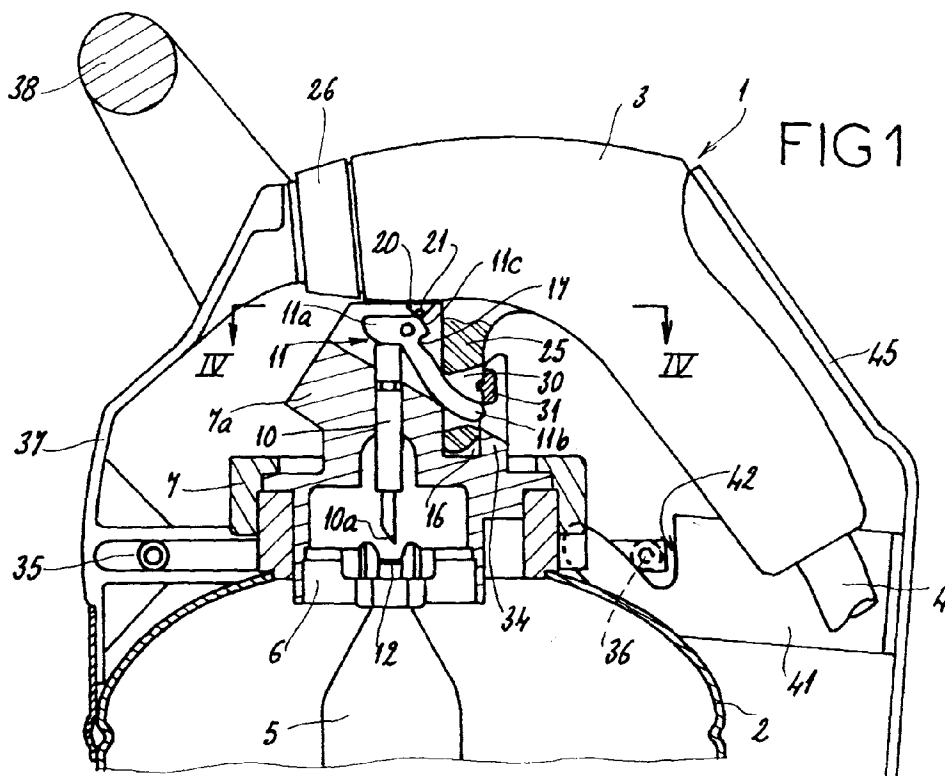
Cabinet GERMAIN & MAUREAU,
12, rue Boileau,
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(54) Appareil extincteur et berceau pour la fixation de cet appareil à un support

(57) Cet appareil (1) comprend une tête de pulvérisation (3) reliée par un tuyau flexible (4) au réservoir (2) de produit extincteur, et un mécanisme d'activation (10,11).

Selon l'invention, la tête de pulvérisation (3) comprend une partie (25) conformée pour venir en engagement avec une pièce (11) du mécanisme d'activation

(10,11) lorsque cette tête (3) est située à proximité du réservoir (2), le mécanisme (10,11) étant alors dans une position de non activation de l'appareil (1), cette partie (25) de la tête (3) se séparant de cette pièce (11) du mécanisme (10,11) lorsque la tête (3) est séparée du réservoir (2), l'ensemble étant prévu de manière à ce que cette séparation provoque l'actionnement du mécanisme (10,11) en vue de l'activation de l'appareil (1).



EP 0 778 052 A1

Description

La présente invention concerne un appareil extinc-teur, et un berceau pour la fixation de cet appareil, lors-qu'il est portable, à un support tel qu'un mur.

Un tel appareil comprend généralement une tête de pulvérisation reliée par un tuyau flexible à un réservoir contenant le produit extinc-teur.

Le tuyau flexible et la tête de pulvérisation ne sont pas maintenus en permanence sous pression. Il est donc nécessaire en cas d'incendie d'activer le fonc-tionnement de l'appareil, c'est-à-dire de mettre cette tête et ce tuyau en pression avant d'initier la pulvérisation.

L'appareil peut être du type dit "à pression perma-nente", dans lequel le réservoir est maintenu en perma-nence sous pression. L'activation consiste alors à pro-voquer l'ouverture du clapet qui libère l'agent extinc-teur sous pression vers le tuyau flexible.

L'appareil peut également être du type dit "à pres-sion auxiliaire", c'est-à-dire non maintenu en permanen-ce sous pression mais comprenant une cartouche de gaz propulseur, qui est percutee au moment de l'activa-tion.

Le mécanisme d'activation comprend générale-ment une tige coulissante, coaxiale au réservoir, qui est soit reliée à l'organe mobile du clapet de fermeture du réservoir, dans le cas d'un appareil "à pression perma-nente", soit munie d'une extrémité inférieure acérée ap-te à percer l'opercule fermant la cartouche de gaz pro-pulseur, dans le cas d'un appareil "à pression auxiliaire".

Pour manoeuvrer cette tige, il est connu de prévoir un levier ou un bouton sur la partie supérieure du réser-voir, actionné manuellement.

Dans un cas comme dans l'autre, la mise en service de l'appareil implique de retirer la goupille de sécurité verrouillant le mécanisme d'activation, d'actionner le le-vier ou le bouton précité pour réaliser l'activation, de sé-parer la tête de pulvérisation et le réservoir, et d'ouvrir la tête de pulvérisation en agissant sur une poignée que celle-ci comprend.

Il est ainsi nécessaire de réaliser successivement quatre opérations pour utiliser l'appareil, et ces opéra-tions impliquent des gestes qui ne sont guère instinctifs pour l'utilisateur. Il peut en résulter, dans un contexte de panique, un retard dans l'utilisation de l'appareil, voire même une impossibilité de mettre l'appareil en service, ce qui peut avoir une importance capitale au niveau de l'extinction d'un début d'incendie, sachant que plus l'in-tervention est rapide, plus l'incendie a des chances d'être maîtrisé à l'aide d'un appareil extinc-teur.

De plus, dans les appareils existants, rien n'empê-che un utilisateur négligent de replacer la poignée ou le bouton d'activation ainsi que la goupille de sécurité dans leur position d'origine après une utilisation ayant conduit à un vidage partiel ou total du réservoir. L'absence du scellé formant témoin d'inviolabilité de l'appareil n'est guère visible, de sorte que des appareils portables peu-vent être remis en place sur leur berceau de support

sans que leur utilisation préalable puisse être immédia-tement décelée.

Par ailleurs, le décrochage des appareils portables existants peut être relativement difficile à réaliser pour des personnes de petite taille ou de force réduite, comp-te tenu du poids de l'appareil.

En outre, les appareils existants et leurs berceaux de support ont un aspect visuel peu attractif.

La présente invention vise à remédier à l'ensemble de ces inconvénients en fournissant un appareil extinc-teur et un berceau pour la fixation de cet appareil, lors-qu'il est portable, à un support, qui permettent une mise en service simple, rapide et surtout instinctive de l'ap-pareil, qui rendent toute utilisation immédiatement vi-sualisable, qui permettent un décrochage simple et fa-cile, et qui aient un aspect visuel attractif.

Cet appareil comprend, de manière connue en soi, une tête de pulvérisation reliée par un tuyau flexible au réservoir de produit extinc-teur, un mécanisme d'activa-tion de l'appareil, c'est-à-dire de mise en pression de cette tête et de ce tuyau lors de l'utilisation de l'appareil, et un moyen d'actionnement de ce mécanisme par l'uti-lisateur.

Selon l'invention, la tête de pulvérisation comprend une partie conformée pour venir en engagement avec une pièce du mécanisme d'activation lorsque cette tête est située à proximité du réservoir, le mécanisme étant alors dans une position de non activation de l'appareil, cette partie de la tête se séparant de cette pièce du mé-canisme lorsque la tête est séparée du réservoir, l'en-semble étant prévu de manière à ce que cette sépara-tion provoque l'actionnement du mécanisme en vue de l'activation de l'appareil.

Ainsi, après retrait de la goupille de sécurité, la sé-paration de la tête de pulvérisation et du réservoir suffit à réaliser l'activation de l'appareil. Il en résulte que la mise en service de ce dernier implique seulement trois opérations, à savoir le retrait de la goupille, la séparation de la tête de pulvérisation et du réservoir, et l'ouverture de la tête de pulvérisation.

Ces opérations sont simples, rapides et instincti-ves, étant donné que le premier geste venant à l'esprit d'un utilisateur consiste à saisir la tête de pulvérisation pour la séparer du réservoir de l'appareil.

La tête de pulvérisation est montée sur la partie su-périeure du réservoir, et non sur le côté de celui-ci. Elle est donc immédiatement visible par l'utilisateur au mo-ment du décrochage de l'appareil et sa saisie est éga-lement réalisée par un geste instinctif.

La goupille de sécurité assure, avant son retrait, l'immobilisation de la tête de pulvérisation sur la partie supérieure du réservoir. Ainsi, dans le cas où l'utilisateur chercherait à séparer la tête de pulvérisation et le réser-voir et n'y parviendrait pas, il comprendrait immédiate-ment que cela est dû au fait que la goupille de sécurité n'a pas été retirée. L'invention permet donc également d'éliminer tout risque d'erreur dans l'accomplissement des différentes étapes permettant la mise en service de

l'appareil.

Avantageusement, la tête de pulvérisation présente la forme générale d'un pistolet muni d'une gâchette, cette gâchette constituant ladite partie venant en engagement avec ladite pièce du mécanisme d'activation de l'appareil.

Cette tête a une forme ergonomique, et sa préhension ainsi que son ouverture par appui sur cette gâchette impliquent également des gestes simples, faciles à réaliser et instinctifs pour l'utilisateur.

Avantageusement, l'axe de coulissement de la goupille de sécurité est incliné par rapport à l'horizontale et l'extrémité de préhension de la goupille est tournée vers le haut. L'inclinaison de l'axe de coulissement par rapport à l'horizontale est avantageusement de 45°.

De préférence, l'appareil comprend des moyens interdisant, après activation de l'appareil, tout réengagement de ladite partie de la tête de pulvérisation avec ladite pièce correspondante du mécanisme d'activation, donc toute remise en place de cette tête sur la partie supérieure du réservoir. Cette impossibilité de remise en place de la tête de pulvérisation rend l'activation de l'appareil immédiatement visualisable, la tête ne pouvant alors que pendre le long du réservoir.

Selon une forme préférée de réalisation de cet appareil, le mécanisme d'activation comprend une tige pouvant coulisser entre une position de non activation et une position d'activation de l'appareil, et un levier monté pivotant autour d'un axe perpendiculaire à cette tige, ce levier comprenant une partie en forme de came apte à venir en appui sur la tige et une partie engagée au travers d'une lumière aménagée dans la gâchette que comprend la tête de pulvérisation, cette deuxième partie du levier et cette lumière étant conformées de manière à ce que le retrait de la tête de pulvérisation provoque le pivotement du levier et donc le déplacement de la tige vers la position d'activation de l'appareil.

Selon une autre forme de réalisation de cet appareil, le mécanisme d'activation de l'appareil comprend une tige pouvant coulisser entre une position de non activation et une position d'activation de l'appareil, un coulisseau apte à agir sur cette tige de manière à la déplacer en position d'activation de l'appareil, des moyens élastiques agissant sur ce coulisseau pour le déplacer en vue de l'actionnement de la tige, l'ensemble étant conformé de manière à ce que la gâchette maintienne le coulisseau dans une position de non activation de la tige, à l'encontre des moyens élastiques.

Le retrait de la gâchette libère ainsi le coulisseau, qui, sous l'action des moyens élastiques qui lui sont associés, peut se déplacer en vue de l'actionnement de la tige dans le sens de l'activation de l'appareil.

Avantageusement, le berceau de support d'un appareil portable selon l'invention est conformé de telle sorte que le réaccrochage de l'appareil sur lui soit impossible lorsque la tête n'est pas dans sa position de montage sur la partie supérieure du réservoir, avec engagement de sa partie précitée et de la pièce corres-

pondante du mécanisme d'actionnement.

Le risque qu'un utilisateur négligent remette un appareil partiellement ou totalement vidé en place sur son berceau est ainsi éliminé.

Selon une forme de réalisation préférée de l'invention, dans ce cas, le berceau est solidaire d'un capot dont le bord libre est conformé pour épouser sensiblement le contour de l'appareil et présente une partie supérieure conformée pour ne recevoir la tête de pulvérisation que lorsque cette tête est placée dans sa position de montage sur l'appareil. Outre le fait d'empêcher le réaccrochage de l'appareil sur le berceau lorsque la tête est séparée du réservoir, ce capot a pour avantage de recouvrir la partie du réservoir le long de laquelle se trouve le tuyau flexible, et donne ainsi un aspect visuel attractif à l'ensemble appareil-berceau.

De préférence, le berceau est conformé de manière à ce que l'appareil soit incliné vers l'utilisateur. Cette inclinaison favorise le décrochage de l'appareil.

L'appareil comprend une poignée supérieure de portage, avantageusement disposée perpendiculairement à la tête de pulvérisation.

Cette poignée facilite également le décrochage de l'appareil et permet une bonne ergonomie.

Avantageusement, le berceau est en outre muni d'une bande flexible localement fragilisée, ceinturant l'appareil, cette bande étant destinée à être rompue lorsque l'appareil est retiré du berceau.

La rupture de cette bande constitue un moyen de visualisation immédiate du retrait de cet appareil hors du berceau.

Pour sa bonne compréhension, l'invention est décrite ci-après en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, deux formes de réalisation de l'appareil extincteur portable qu'elle concerne.

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale de la partie supérieure d'un appareil extincteur selon une première forme de réalisation, de la tête de pulvérisation que comprend cet appareil et de la partie supérieure du berceau permettant la fixation de l'appareil à un support, tel qu'un mur ;

les figures 2 et 3 sont des vues similaires à la figure 1, montrant respectivement l'appareil en cours d'activation et en fin d'activation ;

la figure 4 est une vue de dessus de la partie supérieure de l'appareil, en coupe selon la ligne IV-IV de la figure 1 ;

la figure 5 est une vue générale de l'appareil, de côté et à échelle réduite, alors qu'il est placé dans son berceau de support ;

la figure 6 est une vue en perspective de ce berceau, après retrait de l'appareil ;

la figure 7 est une vue similaire à la figure 3 d'un autre type d'appareil extincteur, selon la même forme de réalisation ;

la figure 8 est une vue en coupe longitudinale de la

partie supérieure d'un appareil selon une deuxième forme de réalisation ;
la figure 9 en est une vue partielle, en coupe selon la ligne IX-IX de la figure 8, et
la figure 10 en est une vue partielle, en coupe selon la ligne X-X de la figure 8.

Les figures 1 à 4 représentent la partie supérieure d'un appareil extincteur 1, comprenant un réservoir 2 de produit extincteur, une tête 3 de pulvérisation de ce produit et un tuyau flexible 4 reliant le réservoir 2 et la tête 3.

L'appareil 1 montré sur ces figures est du type dit "à pression auxiliaire", dans lequel le réservoir 2 est mis sous pression, au moment de l'utilisation, par percussion d'une cartouche 5 de gaz propulseur.

Cette cartouche 5 est portée par des bras radiaux 6, solidaires de la pièce 7 de fermeture du réservoir 2, qui délimitent entre eux des ouvertures de communication entre l'extrémité supérieure de la cartouche 5 et l'intérieur du réservoir 2.

La percussion de la cartouche 5 est réalisée au moyen d'un mécanisme d'activation comprenant une tige 10 et un levier 11.

La tige 10 présente une extrémité inférieure 10a acérée et peut coulisser verticalement entre une position de non activation (figure 1) et une position d'activation (figure 3) de l'appareil 1. Dans cette deuxième position, l'extrémité 10a vient percer l'opercule 12 de fermeture de la cartouche 5.

Le levier 11 est logé dans une chape aménagée dans la partie supérieure 7a de la pièce 7, et est monté pivotant autour d'un axe perpendiculaire à la tige 10. Il comprend une partie 11a en forme de came, venant en appui sur l'extrémité supérieure de la tige 10, et une partie 11b débouchant dans un logement 16, ouvert en partie supérieure.

Le levier 11 comprend en outre une portée arrondie 11c et une encoche 17, consécutive à cette portée 11c. L'encoche 17 est conformée pour délimiter un bec à l'extrémité de la partie 11c.

La partie supérieure 7a de la pièce 7 comprend, quant à elle, un évidement supérieur 20 et deux alésages coaxiaux, qui débouchent, d'une part, dans cet évidement 20 et, d'autre part, dans les faces latérales de la partie 7a.

Ces alésages reçoivent, avec frottements, une tige élastique 21, en métal.

La distance séparant la tige 21 et l'axe de pivotement du levier 11 est inférieure à la distance séparant la portée 11c et ce même axe. L'ensemble est conformé de manière à ce que la portée 11c vienne déformer la tige 21 lors du pivotement du levier 11 dans le sens de l'abaissement de la tige 10 (figure 2), et de manière à ce que la tige 21 pénètre dans l'encoche 17 et se verrouille par rappel élastique, en fin de pivotement du levier 11 (figure 3), derrière le bec que l'encoche 17 délimite à l'extrémité de la portée 11c.

La tête de pulvérisation 3 présente la forme gén-

rale d'un pistolet et est munie d'une gâchette 25.

Cette gâchette 25 est reliée à un mécanisme (non représenté, car connu en soi) permettant d'ouvrir ou de fermer la buse de pulvérisation 26 que comporte la tête 3, afin d'initier ou de stopper la pulvérisation.

Comme le montrent les figures, la gâchette 25 est destinée à être reçue dans le logement 16, et comprend une lumière 30, conformée pour recevoir la partie 11b du levier 11 et pour faire pivoter ce levier 11 dans le sens de l'activation de l'appareil 1 lorsque la gâchette 25 est extraite de ce logement 16, donc lorsque la tête 3 est séparée du réservoir 2.

En outre, l'appareil 1 comprend une goupille de sécurité 31 permettant d'assurer le maintien de la gâchette 25 dans le logement 16. Cette goupille 31 présente un anneau de traction 31a et une partie rectiligne 31b, engagée dans des encoches 32, 33 que comprennent respectivement la gâchette 25 et la paroi 34 de la pièce 7 qui délimite le logement 16.

L'appareil 1 comprend en outre une bride 35 solidaire de la pièce 7, munie de deux ergots 36 d'accrochage de l'appareil 1 dans son berceau support, et un capot supérieur 37 comportant une poignée de portage 38, disposée perpendiculairement à la tête de pulvérisation 3.

Comme le montre la figure 6, le berceau 40 comprend un étrier d'accrochage 41, dans les branches latérales duquel sont aménagées des encoches évasées 42 destinées à recevoir les ergots 36.

L'étrier 41 est conformé de manière à ce que l'appareil 1 soit, lorsqu'il est placé dans le berceau 40, incliné vers l'utilisateur.

Cet étrier 41 est en outre solidaire d'un capot 45, présentant un bord libre 45a conformé pour épouser sensiblement le contour de l'appareil 1. Le capot 45 comprend également une encoche supérieure 46, épousant le contour de la tête 3 lorsque cette tête est positionnée sur la pièce 7, de manière à n'autoriser le réaccrochage de l'appareil 1 sur l'étrier 41 que lorsque la tête 3 est dans sa position de montage sur la partie 7.

Le capot 45 est muni d'une bande flexible 50 localement fragilisée, ceinturant l'appareil 1, cette bande étant destinée à être rompue lorsque l'appareil 1 est retiré du berceau 40.

En pratique, l'appareil 1 peut être facilement retiré du berceau 40, grâce à son inclinaison vers l'utilisateur, à la forme évasée des encoches 42 et à la conformation de la poignée 38. Ce retrait provoque la rupture de la bande 50.

Une fois la goupille 31 retirée, la séparation de la tête 3 et de la pièce 7 suffit à provoquer le pivotement du levier 11, l'abaissement de la tige 10 et le perçage de l'opercule 12, donc à réaliser l'activation de l'appareil 1.

La mise en service de ce dernier implique par conséquent seulement trois opérations (retrait de la goupille 31, séparation de la tête de pulvérisation 3 et du réservoir 2, ouverture de la tête 3 par pression sur la gâchette

25). Ces opérations sont simples, rapides et instinctives, étant donné que le premier geste venant à l'esprit d'un utilisateur consiste à saisir la tête 3 pour la séparer du réservoir 2.

Dans le cas où l'utilisateur ne parviendrait pas à réaliser cette séparation, il comprendrait immédiatement que cela est dû au fait que la goupille 31 n'a pas été retirée, ce qui élimine tout risque d'erreur dans la mise en service de l'appareil 1.

La tige 21, la portée 11c et l'encoche 17 constituent des moyens de maintien du levier 11 dans sa position correspondant à l'activation de l'appareil 1, représentée à la figure 3. Dans cette position, le levier 11 interdit, conjointement avec la paroi 34, tout réengagement de la gâchette 25 dans le logement 16, donc toute remise en place de la tête 3 sur la pièce 7.

L'activation de l'appareil 1 est ainsi immédiatement visualisable, et tout réaccrochage sur l'étrier 41 est impossible, la tête 3 ne pouvant être engagée dans l'encoche 46 et faisant obstacle au réengagement des ergots 36 dans les encoches 42.

La figure 7 représente un appareil extincteur de type dit "à pression permanente", dans lequel le réservoir est maintenu en permanence sous pression. L'activation consiste alors à provoquer l'ouverture du clapet 55 qui sépare le réservoir et le tuyau flexible.

Par simplification, les éléments déjà décrits en référence aux figures 1 à 6 qui se retrouvent dans cet appareil sont désignés par les mêmes références numériques.

Dans ce cas, l'organe mobile 56 du clapet 55 est fixé à l'extrémité inférieure de la tige 10, de sorte que l'abaissement de cette tige 10 provoque l'ouverture du clapet 55.

Cet appareil 1 peut en outre comprendre un indicateur de pression 57, permettant de contrôler la pression interne du réservoir 2.

Les figures 8 à 10 montrent un autre appareil "à pression permanente", et les éléments déjà décrits sont également désignés par les mêmes références numériques.

Dans ce cas, la pièce 7 comprend un alésage supérieur 60, dans lequel débouche la tige 10. Le levier 11 est remplacé par un coulisseau 61 engagé dans cet alésage 60.

Ce coulisseau 61 comprend :

- un trou borgne 62, dans lequel est placé un ressort 63, en appui contre le fond du trou 62 et contre un bouchon de fermeture 64 de l'alésage 60,
- une extrémité pointue 61a, formant une rampe apte à appuyer sur la tige 10, et
- une patte radiale 65, engagée dans une fente 66 et faisant saillie de celle-ci de manière à venir en appui contre la gâchette 25, lorsque celle-ci est engagée dans le logement 16.

Cette venue en appui maintient le coulisseau 61

dans une position de non activation de la tige 10, à l'encontre du ressort 63, alors comprimé. Lorsque la gâchette 25 est extraite de son logement 16, le ressort 63 agit sur le coulisseau 61 pour le déplacer en vue de l'actionnement de la tige 10. La force de ce ressort 63 est prévue de manière telle que tout réengagement par l'utilisateur de la gâchette 25 dans le logement 16 soit impossible.

Il va de soi que l'invention n'est pas limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus à titre d'exemple mais qu'elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation. Ainsi, l'appareil extincteur qu'elle concerne peut être portable, comme montré au dessin, être monté sur un chariot ou être fixe.

Revendications

1. Appareil extincteur, comprenant une tête de pulvérisation (3) reliée par un tuyau flexible (4) au réservoir (2) de produit extincteur, un mécanisme d'activation (10,11,61) de l'appareil (1), c'est-à-dire de mise en pression de cette tête (3) et de ce tuyau (4) lors de l'utilisation de l'appareil, et un moyen (3,25) d'actionnement de ce mécanisme par l'utilisateur, appareil caractérisé en ce que la tête de pulvérisation (3) comprend une partie (25) conformée pour venir en engagement avec une pièce (11,61) du mécanisme d'activation (10,11,61) lorsque cette tête (3) est située à proximité du réservoir (2), le mécanisme (10,11,61) étant alors dans une position de non activation de l'appareil (1), cette partie (25) de la tête (3) se séparant de cette pièce (11,61) du mécanisme (10,11,61) lorsque la tête (3) est séparée du réservoir (2), l'ensemble étant prévu de manière à ce que cette séparation provoque l'actionnement du mécanisme (10,11,61) en vue de l'activation de l'appareil (1).
2. Appareil extincteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que la tête de pulvérisation (3) présente la forme générale d'un pistolet muni d'une gâchette (25), cette gâchette (25) constituant ladite partie venant en engagement avec ladite pièce (11,61) du mécanisme d'activation (10,11,61) de l'appareil (1).
3. Appareil extincteur selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que l'axe de coulissement de la goupille de sécurité (31) est incliné par rapport à l'horizontale et l'extrémité de préhension de la goupille est tournée vers le haut.
4. Appareil extincteur selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (11c,17,20,21,34,63) interdisant, après son activation, tout réengagement de ladite partie (25) de la tête de pulvérisation (3) avec ladite pièce correspondante (11,61) du mécanisme d'activation

(10,11,61), donc toute remise en place de cette tête (3) sur la partie supérieure du réservoir (2).

5. Appareil extincteur selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que son mécanisme d'activation (10,11) comprend une tige (10) pouvant coulisser entre une position de non activation et une position d'activation, et un levier (11) monté pivotant autour d'un axe perpendiculaire à cette tige (10), ce levier (11) comprenant une partie (11a) en forme de came apte à venir en appui sur la tige (10) et une partie (11b) engagée au travers d'une lumière (30) aménagée dans la gâchette (25) que comprend la tête de pulvérisation (3), cette deuxième partie (11b) du levier (11) et cette lumière (30) de la gâchette (25) étant conformées de manière à ce que le retrait de la tête de pulvérisation (3) provoque le pivotement du levier (11) et donc le déplacement de la tige (10) vers la position d'activation de l'appareil (1).

5
10
15
20

6. Appareil extincteur selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que son mécanisme (10,61) d'activation comprend une tige (10) pouvant coulisser entre une position de non activation et une position d'activation, un coulisseau (61) apte à agir sur cette tige (10) de manière à la déplacer en position d'activation, des moyens élastiques (63) agissant sur ce coulisseau (61) pour le déplacer en vue de l'actionnement de la tige (10), l'ensemble étant conformé de manière à ce que la gâchette (25) maintienne le coulisseau (61) dans une position de non activation de la tige (10), à l'encontre des moyens élastiques (63).

25
30
35

7. Berceau de fixation d'un appareil portable selon l'une des revendications 1 à 6, à un support, tel qu'un mur, caractérisé en ce qu'il est conformé de telle sorte que le réaccrochage de l'appareil (1) sur lui soit impossible lorsque la tête de pulvérisation (3) n'est pas dans sa position de montage sur la partie supérieure du réservoir (2), avec engagement de sa partie (25) précitée et de la pièce (11,61) correspondante du mécanisme d'actionnement (10,11,61).

40
45

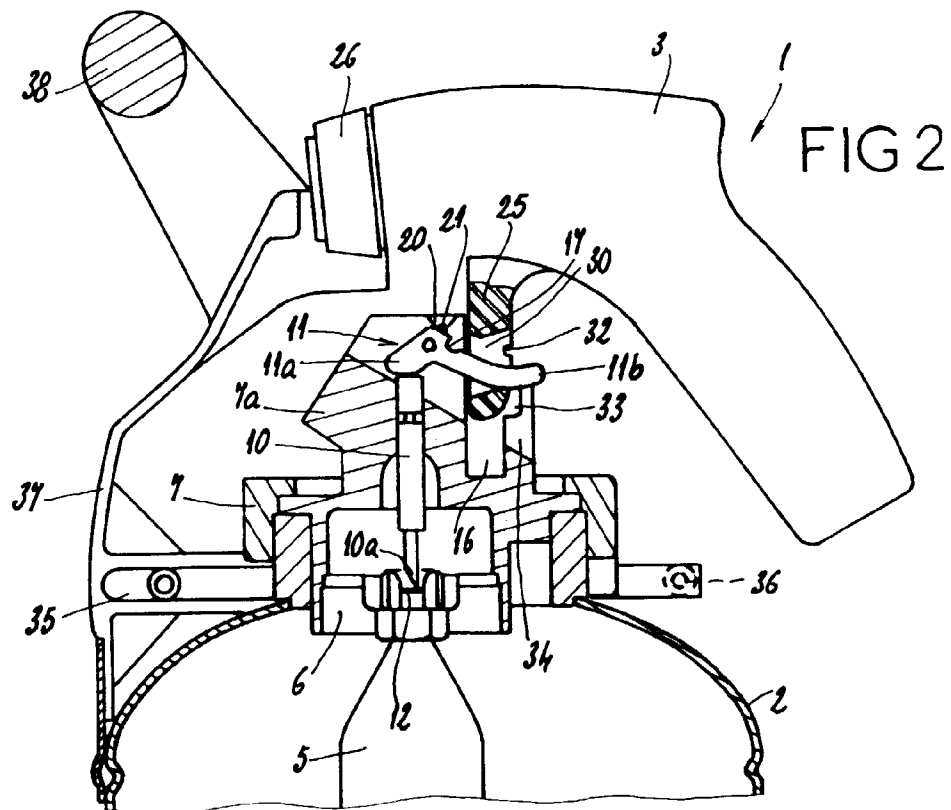
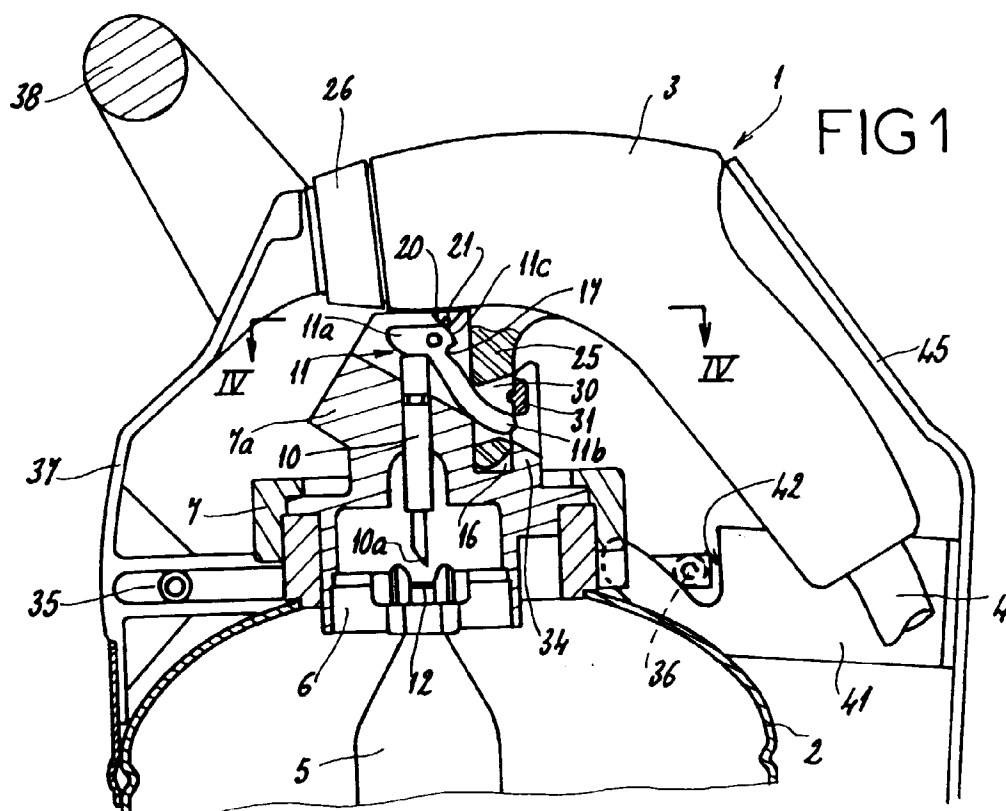
8. Berceau selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'il est solidaire d'un capot (45) dont le bord libre (45a) est conformé pour épouser sensiblement le contour de l'appareil (1) et présente une partie supérieure (46) conformée pour ne recevoir la tête de pulvérisation (3) que lorsque cette tête est placée dans sa position de montage sur l'appareil (1).

50

9. Berceau selon l'une des revendications 7 et 8, caractérisé en ce qu'il est conformé de manière à ce que l'appareil (1) soit, lorsqu'il est placé sur lui, incliné vers l'utilisateur.

55

10. Berceau selon l'une des revendications 7 à 9, caractérisé en ce qu'il est muni d'une bande flexible localement fragilisée (50), ceinturant l'appareil (1), cette bande (50) étant destinée à être rompue lorsque l'appareil (1) est retiré du berceau (40).



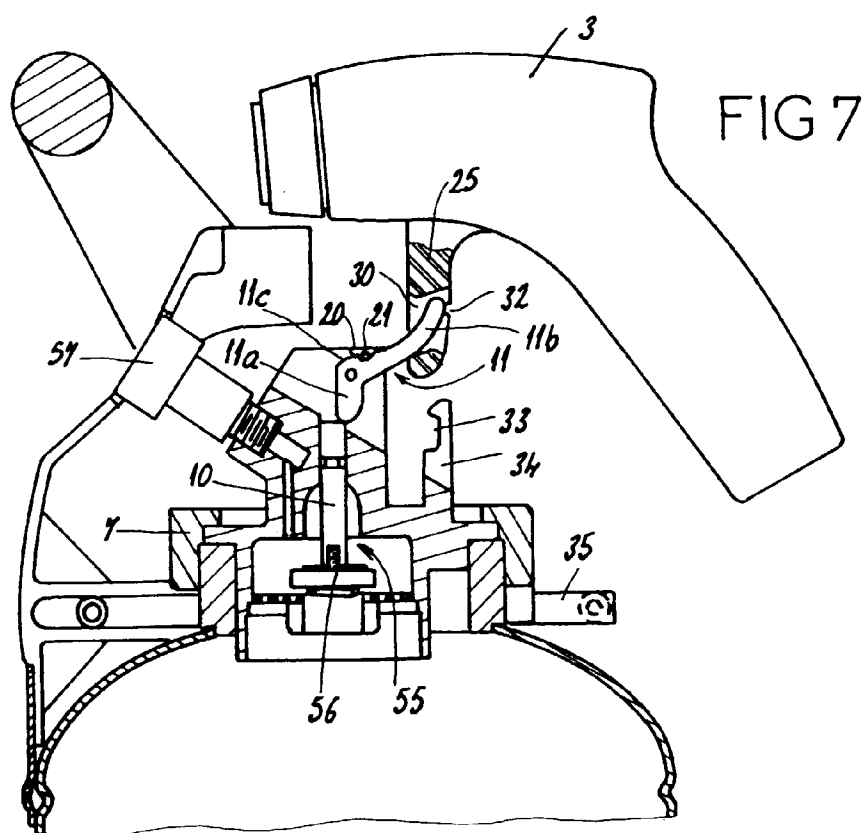
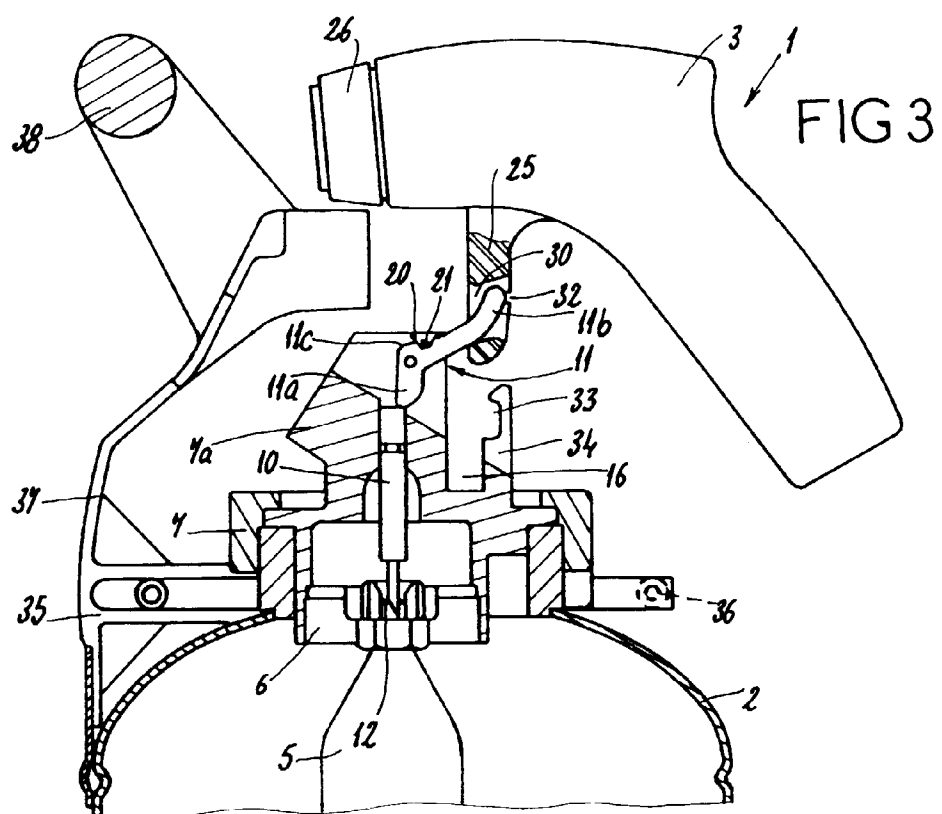


FIG 4

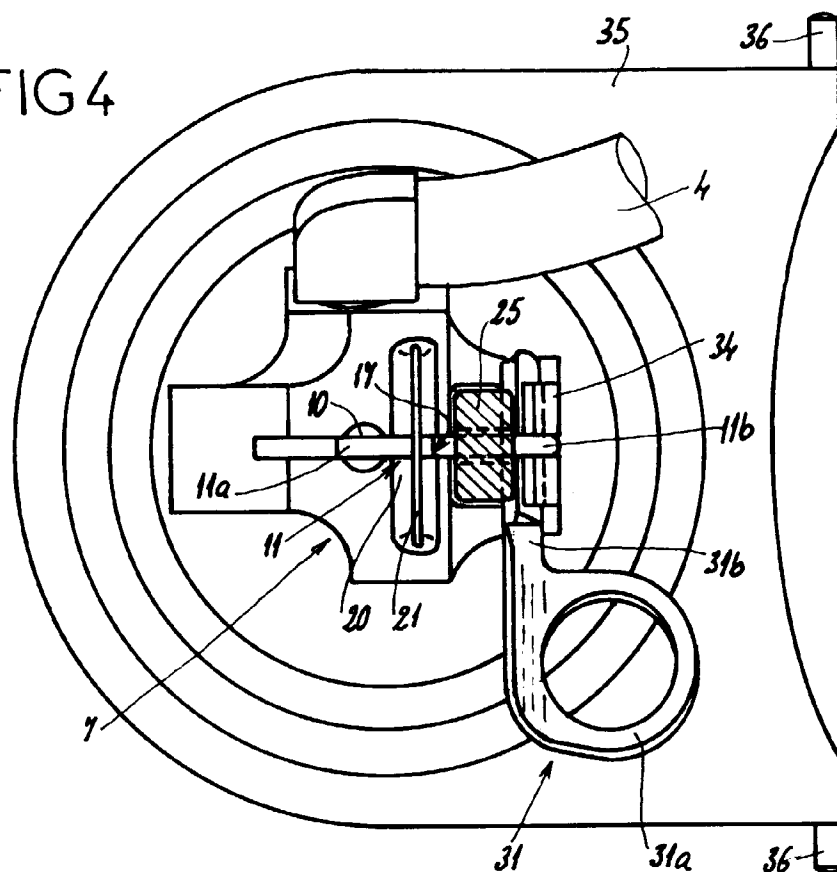


FIG 5

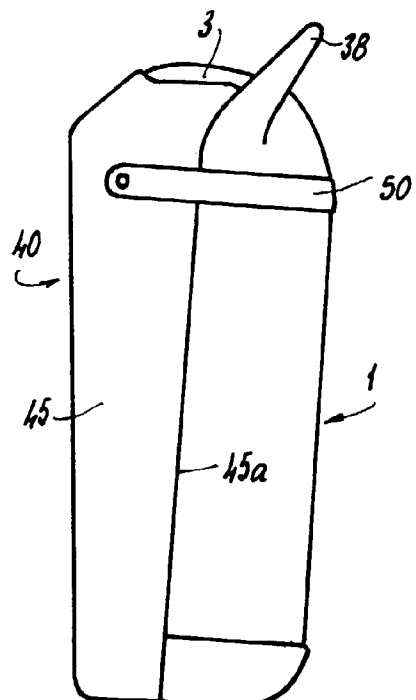
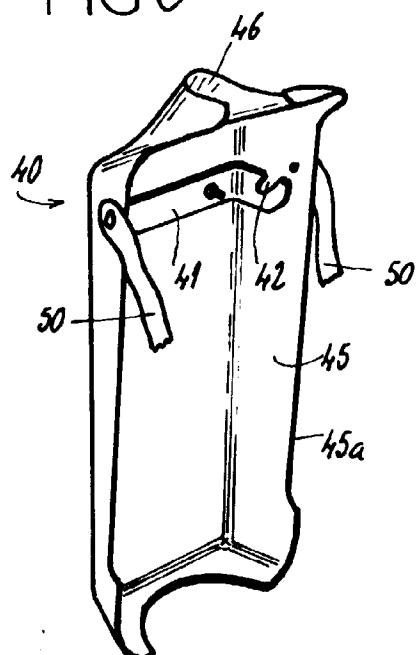
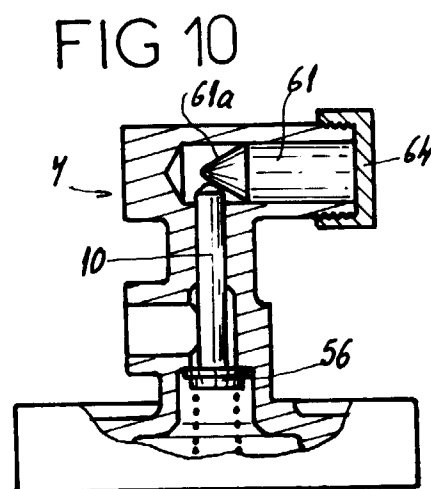
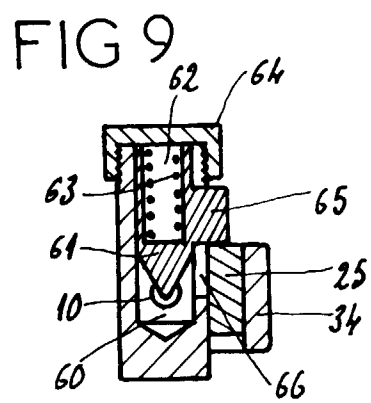
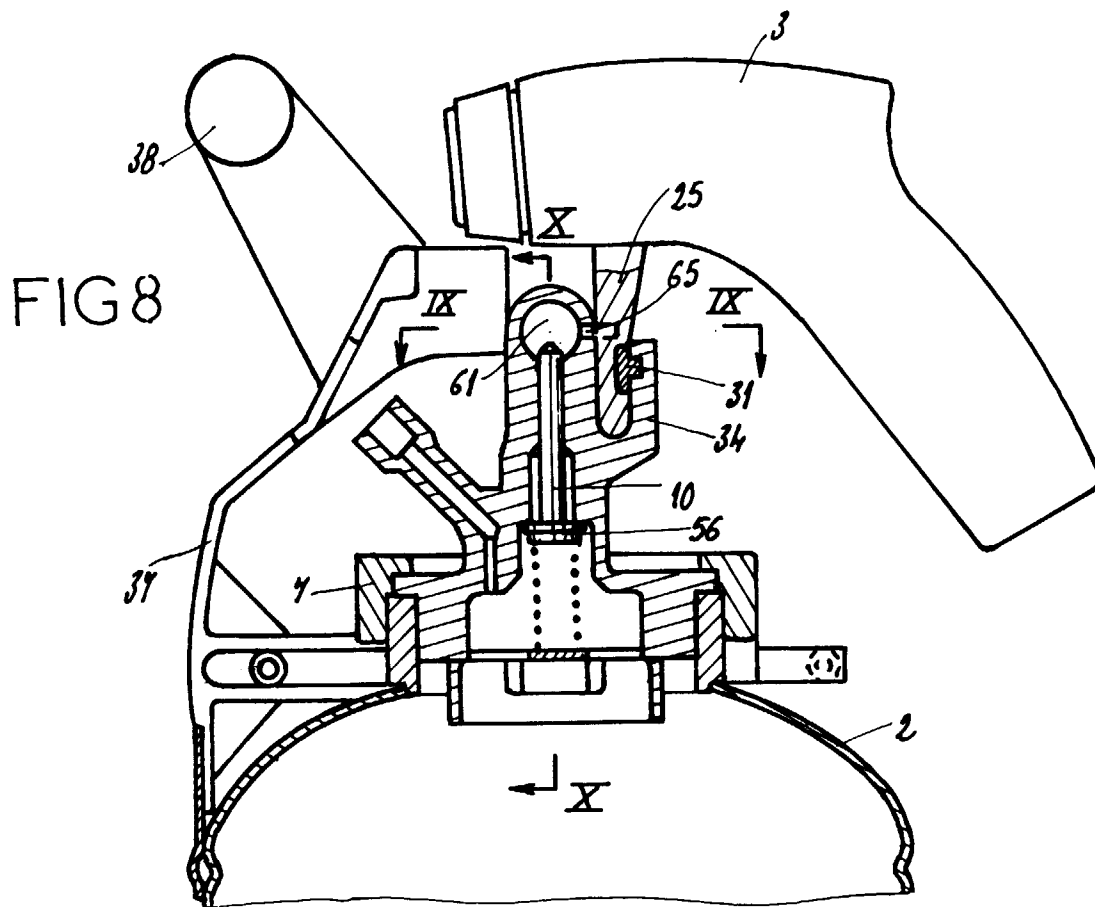


FIG 6







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 96 42 0348

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	WO 92 06743 A (LENGYEL) * page 11, alinéa 1 - page 15, ligne 2; figures *	1	A62C13/76
A	EP 0 298 022 A (SICLI MATERIEL INCENDIE SA) * colonne 1, ligne 50 - colonne 3, ligne 49; figures *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A62C A62B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 13 Mars 1997	Examineur Triantaphillou, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cite dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C03)